



**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
EXECUTIF DE SAINT MARTIN**

Prefecture de Saint-Barthelemy  
et de Saint-Martin

Le : 05 AVR. 2024

N° : .....

NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL EXECUTIF				
Légal	En Exercice	Présents	Procuration(s)	Absent(s)
7	7	4	0	3

L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le 4 avril à 9h30 le Conseil Exécutif de SAINT-MARTIN, dûment convoqué, s'est réuni à huis clos, à l'Hôtel de la Collectivité, sous la présidence de Monsieur le 1<sup>er</sup> Vice-Président Alain RICHARDSON.

**ETAIENT PRESENTS** : Alain RICHARDSON, Bernadette DAVIS, Dominique DEMOCRITE - LOUISY, Martine BELDOR.

Le Président certifie que cette délibération a été :

1 affichée à la porte de l'Hôtel de la Collectivité :

2 reçue à la Préfecture de Saint-Martin le :

**ETAIENT ABSENTS** : Louis MUSSINGTON, Michel PETIT, Daniel GIBBES.

**DEPORTE(S)** :

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Martine BELDOR.

DELIBERATION : CE 070-06-2024

**OBJET** : Projet d'Attribution de l'aide à la mobilité des étudiants (AME) pour l'année scolaire 2023-2024\_4<sup>ème</sup> ventilation

  
Le Président  
Par délégation du Président  
Le 1er Vice-Président  
**Alain RICHARDSON**



**Objet : Projet d'Attribution de l'aide à la mobilité des étudiants (AME) pour l'année scolaire 2023-2024\_4<sup>ème</sup> ventilation.**

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. O 6313-1 et L. O 6314-1 ;

**Vu** la délibération CT 07-01-2022 du 12 décembre 2022, portant délégation d'attribution du Conseil Territorial au Conseil Exécutif ;

**Vu** la délibération CE 044-14-2023 du 13 juillet 2023, relative à l'adoption du règlement d'attribution de l'aide à la mobilité des étudiants ;

**Vu** la délibération CE 051-01-2023 du 05 octobre 2023, portant modification du règlement d'attribution de l'aide à la mobilité des étudiants ;

**Considérant** le programme du Fonds Social Européen + pour la période 2021-2027, et notamment ses priorités 2,3 et 7 ;

**Considérant** les avis favorables de la Commission de l'Education, de l'enseignement supérieur réunie le 15 janvier 2024 ;

**Considérant** le budget de la Collectivité ;

**Considérant**, le rapport du Président ;

**Le Conseil exécutif,**

**DECIDE :**

POUR :	4
CONTRE :	0
ABSTENTIONS :	0
NE PREND PAS PART AU VOTE :	0
DEPORTE(S)	0

**Article I.** D'approuver le projet d'attribution de l'aide à la mobilité des étudiants (AME) au titre de l'année scolaire 2023-2024 ; et ce, au bénéfice des 12 étudiants dont les dossiers de demande d'aide à la mobilité étudiante (AME) ont été jugés éligibles.

**Article II.** D'attribuer la somme globale de cinquante-neuf mille euros (59 000€) pour le financement du dispositif susmentionné au titre de présente année scolaire

**Article III.** D'établir la répartition de la somme mentionnée au II- conformément au présent tableau :

<b>AIDE A LA MOBILITE DES ETUDIANTS</b>		
<b>Niveaux des étudiants</b>	<b>Nombre d'étudiants</b>	<b>Montants proposés (€)</b>
Bac +1 et 2	9	35 200
L3	0	0
Aide incitative (L3)	0	0
M1	0	0
Aide incitative (M1)	1	7 600
M2	1	7 400
Aide incitative (M2)	0	0
Prépa-concours	1	8 800
<b>TOTAL</b>	<b>12</b>	<b>59 000</b>

**Article IV.** D'imputer les dépenses sur le chapitre 6 du budget de la Collectivité, au titre de l'exercice 2024.

**Article V.** D'autoriser le Président à signer ladite convention, ainsi que tout autre document y afférent.

Montant total engagé par la COM	Demande de financement au titre du FSE+
8 850€	50 150€

**Article VI.** Le Président du Conseil Territorial et le Directeur Général des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au Journal Officiel de Saint-Martin.

Faite et délibérée le 4 avril 2024.

Le 1<sup>er</sup> Vice-Président du Conseil territorial



Alain RICHARDSON

2<sup>ème</sup> Vice-présidente  
Bernadette DAVIS

A blue ink signature of Bernadette DAVIS.

3<sup>ème</sup> Vice-présidente  
Dominique DEMOCRITE-LOUISY

A blue ink signature of Dominique DEMOCRITE-LOUISY.

Membre du conseil exécutif  
Martine BELDOR

A blue ink signature of Martine BELDOR.